

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR
Salle des fêtes de SAINT JULIEN LE FAUCON

1 - Grille d'entrée de la salle :

La grille doit impérativement être fermée avec la clé, le fait de la pousser ne la verrouille pas.

2- Parking :

Des places de stationnement sont disponibles devant la salle des fêtes

NE PAS SE GARER SUR LE CÔTÉ GAUCHE DE LA SALLE DES FETES,
C'est une voie menant à des habitations (ancienne gare et ancienne maisonnette)

3 - Limiteur nuisance sonore :

L'article 3 du règlement intérieur, relatif aux conditions d'utilisation des salles des fêtes, rappelle la responsabilité du locataire de la salle quant à la limitation des nuisances sonores. (Habitations très proches)

Signatures

Le Maire ou Le Maire délégué :

Le preneur :

